

Éditorial

Le CNGOF : une communauté



Bernard Hédon,
Président



Philippe Deruelle,
Secrétaire général



Olivier Graesslin,
Secrétaire général

Ce numéro des « Brèves », distribué à l'occasion des Journées, donne un aperçu des activités du CNGOF. En parcourant les comptes-rendus des commissions, on se rend vite compte de la grande diversité des sujets. C'est cela le CNGOF, une communauté scientifique qui rassemble des médecins ayant des modes d'exercice divers mais qui tous poursuivent le même but professionnel : mettre leurs compétences au service de la santé de la femme et du bonheur de la naissance.

Cet esprit de communauté est une valeur centrale de notre collège. Il s'exprime tout particulièrement à l'occasion des Journées annuelles. On y vient pour se mettre à jour, pour voir ce qu'il y a de nouveau, écouter ce qui se dit, faire le point sur une grande question. On y vient aussi pour se rencontrer, partager, échanger. C'est aussi l'occasion de mieux connaître notre collègue et de s'y engager pour contribuer à construire l'édifice commun. En être membre ? Bien sûr, c'est le premier acte de l'appartenance à cette communauté. Soyez assurés que nous ferons tout pour que chacun s'y sente bien, y trouve son compte, de l'aide mais aussi soutien professionnel, formation et information, convivialité et interactivité. Personne ne doit plus se sentir isolé dans son exercice quotidien. La communauté professionnelle n'est pas un vain mot quand elle s'appuie sur une solide réflexion, le partage d'expériences et la participation de tous.

C'est exactement le sentiment que l'on a à la lecture des travaux des commissions. Toutes sont importantes. Certaines sont indispensables au fonctionnement du collège ; c'est le cas du conseil scientifique, de la commission d'éthique, de la commission des relations internationales. D'autres sont appelées à couvrir un sujet plus spécialisé.

Il en est ainsi de la commission d'échographie, de la commission infécondité et préservation de la fertilité, de la commission d'orthogénie ou encore de la commission des usages hors AMM. Il en est encore bien d'autres, on ne peut pas toutes les citer. Chaque membre du CNGOF est invité à participer aux travaux des commissions en fonction de ses centres d'intérêt et de sa disponibilité. Bien sûr, une commission dont les membres seraient trop nombreux serait appelée à se structurer pour continuer à remplir sa mission. Mais cela ne doit pas se faire au détriment de la contribution que chacun doit pouvoir apporter. Car tous les membres du CNGOF sont chez eux dans la maison commune, comme ils sont chez eux quand ils se réunissent au siège 91 boulevard de Sébastopol, comme ils sont chez eux quand, grâce à leur code personnel et leur mot de passe (qui seront associés à la cotisation 2014), ils ont accès à tous les recoins du site sur lequel tant de documents de grande valeur sont mis à leur libre disposition.

À tous ceux qui ne seraient pas encore membres du CNGOF : rejoignez-nous vite ! Vous permettrez ainsi à l'esprit des Journées de perdurer tout au long de l'année et vous reviendrez l'année prochaine avec encore plus de plaisir. Votre cotisation n'aura pas été vaine car, en raison du prix d'inscription réservé aux membres lors des Journées, elle est intégralement récupérée. Et, en attendant, elle vous aura permis de bénéficier de tous les avantages que notre collège réserve à ses membres et que nous vous invitons à venir découvrir et partager.

Bernard Hédon, Philippe Deruelle, Olivier Graesslin

Brèves

36

Décembre
2013

Évolution du conseil scientifique

En 2013, le Bureau du CNGOF et Bernard Hédon ont souhaité que le conseil scientifique (CS) évolue dans sa composition et ses missions.

La composition du CS est désormais la suivante :

- 2 coordonnateurs :
Bruno Carbonne, François Goffinet
- 2 membres élus du CA du CNGOF :
Alexandra Benachi, Michel Dreyfus
- 2 membres cooptés :
François Golfier, Christophe Poncelet
- Représentante AGOF : **Lucie Guilbaud**
- RPC : **Xavier Deffieux, Christophe Vayssière**
- JFROG : **Véronique Houfflin-Debarge**
- GROG : **Thomas Schmitz**
- CEROG : **Gérard Lévy**

Parmi les modifications, soulignons deux points :

1. La gestion (appel d'offres, comité de sélection) des bourses (bourse du CNGOF et bourse canadienne) est confiée à deux membres du CS : Thomas Schmitz et François Golfier. La date limite pour la bourse du CNGOF est le 15 décembre précédent (détails sur le site du CNGOF) pour une décision fin janvier. Il a été décidé par ailleurs d'une part de ne pas limiter les candidatures par l'obtention préalable d'un M2 ou d'une thèse de médecine, d'autre part la possibilité de ne pas attribuer la bourse si aucun projet n'a la qualité scientifique suffisante et dans ce dernier cas, le report des sommes consacrées à la bourse pour l'année suivante. Concernant la bourse canadienne, rappelons qu'il s'agit d'un partenariat avec les Québécois, avec un calendrier difficile car il est nécessaire pour le candidat de s'y prendre très à l'avance. Cependant, à condition de respecter le calendrier, les chances de succès sont très élevées et ont permis de très beaux parcours ces dernières années. Il s'agit pour l'étudiant français d'adhérer à un programme de maîtrise canadienne qui se déroule sur deux ans pour les étudiants canadiens : une année de cours suivie d'une année de recherche. L'étudiant français peut participer et valider cette maîtrise en 18 mois dont 12 sur place.
2. La gestion des demandes de parrainage des réunions scientifiques par le CNGOF est confiée à Michel Dreyfus et Gérard Lévy. Les demandes sont à leur formuler directement par e-mail avec ainsi une réponse rapide, validée par le Bureau du CNGOF. Au premier semestre 2013, un seul refus a été notifié selon les critères édictés par le CS et mis en ligne sur le site du CNGOF.

Bruno Carbonne, François Goffinet

Commission « orthogénie »

L'objectif de la commission orthogénie créée par le conseil d'administration du CNGOF en janvier 2013 est d'aider et de conseiller le CNGOF dans les domaines de la contraception et de l'IVG, tant en ce qui concerne les formations professionnelles initiale et continue que dans les domaines de la recherche, de l'observation des pratiques et de l'accessibilité aux soins pour les femmes de France. Les thématiques d'orthogénie ont marqué de manière inédite le début de l'année 2013, et les autorités sanitaires ont fort peu sollicité les organisations professionnelles et les sociétés savantes de nos disciplines avant de prendre des décisions telles que le retrait de Diane 35 par exemple. Il nous semble important de montrer notre implication collective dans le domaine de l'orthogénie et d'avoir une présence dans le débat public, que cette présence soit sollicitée par les autorités sanitaires ou non. Après débat, le sujet proposé pour la prochaine conférence de presse du CNGOF (très reprise par les médias) est le suivant : « Santé publique et contraception ».

Les sujets proposés pour la session orthogénie des Journées du CNGOF de 2014 sont les suivants :

Le stérilet chez les nullipares, bénéfices/risques des contraceptions œstro-progestatives, morbidité de l'avortement légal, l'IVG en danger en Italie : légale mais non accessible, le suivi de l'IVG médicamenteuse, l'inégalité d'accès à l'IVG, organisation de l'IVG par un réseau périnatal, psychisme & IVG, prévention primaire : éducation à la sexualité, perspectives dans la contraception.

Une RPC en orthogénie ?

Il n'y a jamais eu, jusqu'à présent, de recommandation pour la pratique clinique dans le domaine de l'orthogénie émanant du CNGOF. Or, il y a un domaine où les pratiques médicales sont très variables d'une ville à l'autre et où les recommandations existantes sont soit anciennes soit même obsolètes, c'est celui de l'IVG médicamenteuse. Des questions se posent quant aux doses de médicaments, quant aux voies d'administration, quant à l'analgésie et quant à l'information des femmes pour effectuer un choix entre les méthodes. Nous proposons donc au conseil d'administration du CNGOF d'organiser une RPC sur ce thème. Cette RPC, si elle était acceptée par le conseil scientifique du CNGOF, permettrait de faire l'état des lieux de la littérature et ainsi d'homogénéiser les pratiques là où des preuves EBM existent.

Projets de recherche en orthogénie

Le constat d'une absence complète de la France dans les publications et la recherche clinique en orthogénie a été unanime. Il a donc été décidé, avec l'aide de l'unité de recherche dirigée par François Goffinet, de voir s'il ne serait pas possible de modifier cette situation. Deux sujets présenteraient un intérêt compte tenu de l'état de la littérature : l'antibioprophylaxie dans l'IVG médicale et chirurgicale, et la comparaison du DIU entre les nullipares et les multipares.

La formation professionnelle initiale

La formation des étudiants en médecine est considérée par tous les membres de la commission comme largement insuffisante. Il en va de même dans de nombreux CHU concernant la formation des internes de spécialités. En effet, dans certains endroits, les internes ne passent jamais dans les services ou unités fonctionnelles d'orthogénie et peuvent donc terminer leur formation sans avoir été au contact de patientes en demande d'IVG. Une action est proposée sous la forme d'une lettre adressée à l'ensemble des responsables interrégionaux de DES et éventuellement à l'ensemble des PU-PH de la discipline pour les sensibiliser à cette carence qui existe clairement ici ou là et essayer d'y remédier. Par ailleurs, une proposition de formation aux Jn'GOF portant sur la prescription de contraception orale a été faite à Véronique Houfflin-Debarge qui organise cette rencontre de formation des internes. Cet enseignement pourrait trouver sa place pendant les prochaines journées du CNGOF. Enfin, les internes seront conviés à la session d'orthogénie du vendredi 13 décembre 2013 dans l'après-midi.

Israël Nisand

Commission « relations internationales »

Pour la commission « relations internationales », l'organisation de congrès scientifiques bilatéraux est la part brillante et émergée d'un iceberg dont les enseignements délocalisés seraient la part immergée, singulièrement plus difficile à affronter dans la continuité.

VIETNAM - Déjà ancienne, la coopération entre le Vietnam et le CNGOF est aussi des plus accomplies. Elle a débuté en 1993 sous la responsabilité de Michel Tournaire puis de Bruno Carbonne. Financées par le ministère des Affaires étrangères selon les dispositions d'un décret intergouvernemental, trois missions par an sur deux sites (Hanoi/Ho Chi Minh ville) ont sélectionné 90 FFI qui ont passé un an dans des hôpitaux français. La plupart sont maintenant à des postes de haute responsabilité. Depuis 2011, cette coopération s'est poursuivie à leur demande par l'organisation d'un DIU « Techniques avancées en gynécologie-obstétrique » sous la direction du Professeur Descamps du CHU d'Angers. Cela représente trois ans de deux missions par an à Hué et Hanoi pour ce diplôme délocalisé avec un module par an (techniques avancées en chirurgie gynécologique, grossesse pathologiques et diagnostic prénatal, PMA). Tous les deux ans depuis 2009, trois congrès franco-vietnamiens co-organisés par le CNGOF et les universités d'Hanoi et Ho Chi Minh ville ont eu un succès local certain : entre 800 et 1500 participants sur les deux sites.

CAMBODGE - Les études médicales se font obligatoirement en français dans ce pays. Le Collège est engagé dans un programme d'appui à la formation des DES en gynécologie-obstétrique. Financées par la Coopération Médicale Française (MAE), trois missions par an l'assurent sous la direction du Professeur Descamps (Angers). Le programme est pérennisé, avec l'objectif d'un transfert futur de la responsabilité de ce DES aux Khmers.

Par ailleurs, depuis 2005, le Collège verse une bourse du mécénat GPMA/GENERALI qui permet à un étudiant Khmer de venir en France sur des postes de DFMSA fléchés et orientés par la Coopération médicale française.

LAOS - Dans la mouvance du congrès « Mékong Santé » de janvier 2010, le président Jacques Lansac a signé en 2011 une convention tripartite avec l'Université des sciences de la santé du Laos et l'école de sages-femmes de Saint-Antoine (Université P.M. Curie, Paris VI). Cette convention formalisait une aide nécessaire dans ce pays qui ne formait plus de sage-femme depuis 1992 et connaît un taux de mortalité maternelle de 580/100 000 naissances. Grâce à l'aide d'un autre mécénat GPMA/GENERALI, dix missions mixtes (gynécologue/sage-femme) se sont succédé depuis 2011 pour un enseignement en 18 modules décalqué du programme français, et pour l'encadrement hospitalier des élèves sages-femmes. Une première promotion de 20 élèves doit passer son diplôme de fin d'études en 2014 devant un jury mixte franco-lao.

CAMEROUN - Après le succès des deux congrès franco-camerounais à Yaoundé en 2007 (Professeurs Lansac et Magnin) et en 2010 (Professeur Puech), nos collègues camerounais sont invités, au lendemain d'une journée d'études à Amiens, à participer aux journées CNGOF 2013 s'ils réunissent une délégation de 60 médecins juniors.

SÉNÉGAL - Répondant à l'invitation du Professeur Cissé, le Bureau va organiser la délégation française de neuf orateurs qui représentera le Collège aux journées franco-sénégalaises de mai 2014. Elle sera conduite par Bernard Hédon, qui co-présidera ce congrès scientifique.

CANADA - Représentant le Collège, Jacky Nizard a participé en juin 2013 aux journées nationales de la SOGC à Calgary, maintenant sur place les excellentes relations entre nos deux sociétés savantes.

MAURITANIE - Répondant à une sollicitation du Professeur Carayon, le président Bernard Hédon se rendra sur place et va entamer une réflexion du Bureau sur la possibilité d'un enseignement de spécialiste du type de celui qui est réalisé au Cambodge.

4 COUNTRIES' MEETING - La cinquième réunion du « 4 countries' meeting »

Commission « hors AMM »

Les textes longs et le texte court des conclusions du groupe d'experts mandatés par le Collège pour établir l'état des lieux scientifique de l'utilisation du misoprostol en gynécologie-obstétrique sont terminés. Je remercie tous les participants pour leur travail qui sera présenté lors des journées du Collège de décembre 2013 dans les sessions de gynécologie et d'obstétrique.

Nous avons discuté du retentissement possible avec l'ANSM, mais il ne faut attendre aucune mesure favorable pour ce produit surtout si l'on utilise le Cytotec et pas le Gymiso qui a l'AMM. La seule solution envisageable est de demander au laboratoire Linepharma France qui commercialise le Gymiso une extension d'AMM pour les indications où nous souhaiterions l'utiliser au moins en alternative (IMG au second trimestre).

Nous avons essayé de classer les propositions concernant le misoprostol comme :

- possible alternative car entrant dans le cadre du décret de l'utilisation des produits hors AMM ;
- aucune indication car non validé ;
- ou indication validée scientifiquement mais ne rentrant pas dans le décret.

Concernant l'indication pour le déclenchement du travail, le comprimé de 200 microgrammes est sécable en 2 mais pas en 4 ni en 8, et clairement n'aura pas d'AMM avec cette voie ; un dispositif de type dinoprostone (Propess) est en voie d'AMM et de commercialisation et sera utilisable sous peu.

Pour l'année prochaine, la commission a décidé de travailler sur le méthotrexate pour le traitement des grossesses ectopiques et sur les inhibiteurs calciques en traitement de la MAP.

Un appel à candidatures est fait pour rejoindre l'un ou l'autre des groupes qui débiteront en janvier leurs travaux.

Henri Marret

(France, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas) s'est tenue cette année à Amsterdam. Plusieurs membres du Bureau s'y sont rendus pour travailler avec nos collègues étrangers sur le thème de la formation des spécialistes en gynécologie-obstétrique.

Il faudrait aussi parler des demandes d'autres pays (Egypte, Liban, Madagascar) : en demandant une aide à la formation de spécialistes, toutes témoignent d'un rayonnement flatteur du Collège. Mais le Collège se doit à la clairvoyance : il est bien difficile d'assurer la continuité d'une éventuelle réponse positive par le recrutement d'enseignants en nombre suffisant prêts à se libérer pour ces missions.

Gilles Dauptain

Commission des Directeurs techniques et d'enseignement des écoles de sages-femmes

Les Directeurs techniques et d'enseignement des ESF se sont réunis lors des journées du CNGOF en décembre 2012. Un état des lieux a été fait sur l'universitarisation des écoles, avec une certaine avancée pour plusieurs d'entre elles soit vers un département de maïeutique au sein de l'UFR de médecine ou l'UFR santé, soit sous forme d'école universitaire (Marseille). Une présentation d'un département de maïeutique au sein de l'UFR santé a été faite par Arnaud Fauconnier et la directrice de l'école de sage-femme.

Depuis juin dernier, un mot d'ordre national soutient la mise en place d'école universitaire. Toutes les écoles non encore engagées dans un processus d'intégration s'approprient le projet avec un soutien variable des présidents d'université et parfois ambigu de la Région. Dijon est l'exemple de cette marche arrière par rapport au projet de département initialement prévu. Cette marche arrière est allée jusqu'à mettre l'école en situation conflictuelle avec le doyen de l'UFR de médecine (future UFR santé) qui a décidé de ne plus apporter aucun soutien pédagogique à l'école si celle-ci persiste dans ses choix de ne pas intégrer l'UFR santé.

Les universités sont autonomes et nous n'avons que peu de poids en tant que Directeurs techniques, et ce d'autant plus que de nombreuses actions sont menées à notre insu. Notre devenir est par ailleurs précaire puisque dans un an nous n'aurons plus que des promotions type « LMD » pour lesquelles les directeurs techniques et d'enseignement n'existent plus dans les textes et sont remplacés par un « directeur pédagogique » ou un « responsable d'enseignement » dont le statut ou le grade universitaire n'est pas précisé.

Notre seule action possible est de prendre contact, dans chacune de nos régions, avec le président de l'université pour le convaincre, si cela n'est déjà fait, du bien-fondé d'un département de maïeutique au sein d'une UFR santé, permettant de mutualiser les actions pédagogiques et correspondant à la suite logique de la PACES. Le Collège a peut-être son mot à dire.

Serge Douvier

Directeur de publication :
Pr B. Hédon (Montpellier)
Rédacteur en chef :
Pr Ph. Descamps (Angers)
Conseiller spécial :
Pr J. Lansac (Tours)
Comité de rédaction :
Pr Ph. Deruelle (Lille)
Pr O. Graesslin (Reims)
Conception / réalisation :
Accent Aigu
Webmaster :
B. Michelon
(www.cngof.asso.fr)

Les 38^{es} journées nationales du CNGOF se dérouleront du mercredi 5 au vendredi 7 décembre 2014 au CNIT, Paris-La Défense.



Commission « infertilité et préservation de la fertilité »

Notre commission est au complet avec onze membres répartis en professionnels d'exercice public et privé et couvrant le panel complet de la prise en charge de l'infertilité. De plus, un bon équilibre a été atteint entre Paris et la province.

Concernant la publication des résultats des centres de FIV, nous avons critiqué et proposé une façon plus cohérente et plus fidèle à la réalité que ceux présentés par l'ABM et ceux diffusés par la presse grand public.

La vigilance de la commission pour l'année prochaine s'appuiera sur la ligne du CNGOF. Certains de nos membres sont dans le groupe résultats de l'ABM et seront le relais de nos positions.

Il est à noter que, finalement, les publications telles qu'elles ont été faites n'ont pas donné de retour difficile dans les centres et également peu d'échos dans la presse.

La commission s'interroge sur l'opportunité de dialoguer de nouveau avec le Comité consultatif national d'éthique dans la période actuelle. Le CNGOF, par certains de ces membres et par sa prise de position sur l'autoconservation ovocytaire, est dans cette stratégie de dialogue. Nous nous demandons si l'actualité récente ne justifie pas une nouvelle approche.

Une session complète sur la préservation de la fertilité est actée pour nos journées 2014. Le programme est en cours d'élaboration.

Un séminaire DPC sur le sujet est indispensable. Son programme est en cours de réalisation et sera soumis à la commission DPC pour viser sa mise en place en 2014.

Certains de nos membres ont eu la responsabilité de session DPC sur la prise en charge du couple infertile et les retours sont très positifs. Le grand nombre des participants et leur intérêt suggèrent une nouvelle proposition dite de niveau 2 pour laquelle nous travaillons. Il est à noter que le niveau 1 est maintenant packagé et donc reproductible.

Enfin, un rendez-vous avec la DGOS a permis un échange sur les moyens à accorder au don d'ovocytes. Le retour fait par notre interlocutrice a repoussé toutes nos propositions (...) à la prochaine loi de santé publique de 2014. Nous prévoyons d'acter ces propositions pour contribution.

À suivre...

Jean-Philippe Ayel